

Compte-Rendu Sommaire **Conseil Municipal du 06 Avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **06 Avril 2022**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **31 mars 2022**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 19
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Alexandre CARPENTIER, Claudie MAUPETIT ; Delphine POUPIN Anne-Marie EVEILLE, François SARTORI, Bernadette BOUNAUDET ; Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET, Nicolas GAUDIN.

20 heures 04

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Bernadette BOUNAUDET est désignée pour remplir cette fonction.

Point retiré : Convention Maitrise d'œuvre « Aménagement de la rue de la Chevalerie » : Avant-projet

URBANISME – CLASSEMENT DU BLOC RESTAURANT SCOLAIRE, BIBLIOTHÈQUE ET GARDERIE/TISANERIE DANS LE DOMAINE PUBLIC – PARCELLE AE 11

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité de procéder au classement dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section AE numéro 11 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADMINISTRATION GENERALE - RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME LA PLAINE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PEDT 2022-2025

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité la convention relative au PEDT établie entre le Maire de la commune ou son représentant, le Préfet de la Vendée, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée, le représentant de la Caisse d'allocations familiales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce PEDT, la convention relative au PEDT et tout document y afférent.

FINANCES – AUTORISATION DE POURSUITES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE à l'unanimité au Chef du service de gestion comptable Sud Vendée Littoral une autorisation permanente de poursuites par voie de saisies à tiers détenteur et de saisies, selon les modalités définies au rapport.

FIXE cette autorisation à la durée du mandat actuel.

PRECISE que cette autorisation pourra être modifiée ou annulée à tout moment par simple demande écrite de la part de l'ordonnateur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

FINANCES - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations et propose un montant pour celles retenues :

Associations Commune / Hors Commune	Montant subvention 2022
Sportive Gemmoise	4 200.00 €
Foot Espoir 85	2 500.00 €
Tennis Club	500.00 €
Club de palets	300.00 €
Brin de folie's	1 000.00 €
AGAPE	300.00 €
Familles rurales – foyer des jeunes	400.00 €
MAM « au bonheur de nos P'tits loulous »	300 .00 €
UNC-AFN	200.00 €
ADSP	100.00 €
Don du sang Mareuil-Luçon	50.00 €
Fond solidarité logements - Vendée	100.00 €
Fonds Jeunes - Vendée	100.00 €

RASED	180.00 €
TOTAL	10 230.00€

Associations sociales	Montant subvention 2022
ADMR	1 300.00 €
Secours Catholique	450.00 €
Solid'Her	500.00 €
Ceindre	200.00 €
Les Amis de la Solidarité	250.00 €
Banque Alimentaire	100.00 €
Les Francas	100.00 €
TOTAL	2 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le montant des subventions, au titre de l'année 2022, comme indiqué ci-dessus.

FIXE le montant de l'aide pédagogique à 11.00 euros par enfant scolarisé dans les écoles publique et privée de la commune, tant en maternelle qu'en primaire. Cette aide pédagogique est accordée de la manière suivante :

Parents et Amis de l'Ecole Publique

137 enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2022 = **1 507.00 €uros**

APEL St Charles

68 enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2022 = **748.00 €uros**

FINANCES – DEMANDE DE MODIFICATION DU BAIL DE LA PSYCHOMOTRICIENNE À LA MAISON DES SERVICES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré par :

Vote POUR 16

ABSTENTION : 3

ACCEPTE la modification du bail pour le bâtiment situé au 5B Place du Commerce loué à Mme Catherine LAPEYRE MAROLLEAU, psychomotricienne. Les modifications seront inscrites sur l'avenant n°01.

FINANCES – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

Voix POUR 14
ABSTENTION 5

FIXE les taux des taxes fiscales pour l’année 2022, selon l’hypothèse xx, comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties à 5 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non-Bâties à 5%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL (14000) – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

Voix POUR 15
Voix CONTRE 4

DECIDE d’adopter le budget primitif principal pour l’exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé ; au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d’investissement

Le Budget Principal, pour l’exercice 2022, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- **1 872 176.00 €** en section de Fonctionnement
- **2 088 767.00 €** en section d’Investissement

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (14001) - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

Voix POUR 15
ABSTENTION 4

ADOpte le budget annexe Assainissement de l’exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Déficit reporté	0.00 €	002	Excédent reporté	26 570.98 €
011	Charges à caractère générale	33 570.98 €	70	Vente de produits	7 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2.02 €	75	Autres produits de gestion courante	2.02 €
	Total	33 573.00 €		Total	33 573.00 €

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES (14003) – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

Voix POUR 16

ABSTENTION 3

ADOpte le budget annexe Caisse des Ecoles de l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Déficit reporté	0.00 €	002	Excédent reporté	4 619.44 €
011	Charges à caractère générales	12 619.44 €	74	Subvention communale	8 000.00 €
65	Créances en non-valeur	0.00 €			
Total		12 619.44 €	Total		12 619.44 €

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLE COMMERCIAL (14004) – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

Voix POUR 15

ABSTENTION 4

ADOpte le budget annexe Immeuble Commercial de l'exercice 2022, au niveau du chapitre pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
002	Déficit reporté	0.00 €	002	Excédent reporté	0.00 €
011	Charges à caractère général	7 300.00 €	75	Revenus immeuble	15 002.00 €
65	Autres	2.00 €			
023	Virement section Investissement	18 606.00 €	77	Subvention Exceptionnelle	10 906.00 €
Total		25 908.00 €	Total		25 908.00 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP 2022	Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Déficit reporté	48 438.95 €	001	Excédent reporté	0.00 €
16	Dépôt et cautionnement	0.00 €	10	Excédent fonctionnement	11 998.39 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	36 334.61 €
21	Autres immobilisations. Corporelles	18 500.05 €	021	Virement du fonctionnement	18 606.00 €
Total		66 939.00 €	Total		66 939.00 €

La séance est levée à 21h20